Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-DCM424042026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, Première Adjointe – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 8 avril 2026

Secrétaire de séance : Madame SOUBELET Valérie

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 avril 2026
Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du compte de gestion 2025
2° - Approbation du compte administratif 2025
3° - Affectation des résultats du compte administratif 2025
4° - Vote des taux des taxes locales 2026
5° - Vote du budget primitif 2026
6° - Subventions 2026
7° - Programme voirie 2026
8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenants
9° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-DCM424042026-DE

4° - Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,29 %
- taxe d'habitation (TH) : 14,52 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :31.01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.29 %
- taxe d'habitation (TH) : 14.52 %

CHARGE Madame le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 28 avril 2026
Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES

La secrétaire de séance,

Valérie SOUBELET